

CH_VB 2002-2220 2235 vom 25. März 2003

Bundesverwaltung, 2003-03-25, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2002-2220_2235

FR: CH_VB 2002-2220 2235 du 25 mars 2003

IT: CH_VB 2002-2220 2235 del 25 marzo 2003

Erwägungen

E. 1

Un plafond de dépenses de 2310 millions de francs est ouvert pour les subventions de base allouées au cours de la 11e période de subventionnement.

E. 2

RS 414.20

E. 3

FF 2003 2067

Crédits alloués pour les années 2004 à 2007 en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités. AF 2236 Art. 4 Contributions aux investissements Un crédit d'engagement de 290 millions de francs est ouvert pendant la 11e période de subventionnement pour les contributions aux investissements. Art. 5 Contributions liées à des projets Un crédit d'engagement de 186 millions de francs est ouvert pendant la 11e période de subventionnement pour les contributions liées à des projets. Art. 6 Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral relatif aux crédits alloués pour les années 2004 à 2007 en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) (11e période de subventionnement) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 11 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 25.03.2003 Date Data Seite 2235-2236 Page Pagina Ref. No 10 127 114 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.